



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 8 AVRIL 2024, À 19H30,  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**Sont présents les conseillers suivants :**

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Mme Marie-Andrée Lapierre | M. Stéphane Fillion     |
| Mme Francine Garneau      | M. Luc Lachance         |
| M. Denis Tanguay          | Mme Lorie Gosselin Côté |

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,  
Directrice générale/greffière-trésorière

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ORDRE DU JOUR**

**53-04-2024**

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 4 mars 2024
- 5) Revenus et dépenses mars 2024
- 6) **Administration :**
  - 6.1 Adoption des états financiers 2023
  - 6.2 Nomination vérificateur externe 2024
  - 6.3 Règlement #290-2024 : Deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021
  - 6.4 Ouverture soumissions rechargement de gravier 2024
  - 6.5 Subvention PPA\_CE 2024
  - 6.6 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
  - 6.7 OMH — Rapport d'approbation états financiers 2021
  - 6.8 MAMH — Transfert ponctuel aux municipalités
  - 6.9 Local pour les archives
  - 6.10 Demande de prix rapiéçage mécanisé
  - 6.11 Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins
  - 6.12 Demande de remboursement de facture
  - 6.13 Prêt du terrain situé au 58, rue Anselme-Jolin

**7) Correspondances**

## **8) Suivi MRC :**

8.1 Procès-verbal du mois de mars 2024 de la MRC de Bellechasse

## **9) Varia**

## **10) Levée de l'assemblée**

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024**

**54-04-2024**

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024, soit adopté tel que rédigé.

### **5. REVENUS ET DÉPENSES MARS 2024**

**55-04-2024**

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par la directrice générale. Cette liste fait état de 125 252.18 \$ de revenus, de 25 972.49 \$ de compte à payer et de 27 821.53 \$ de dépenses incompressibles.

### **6. ADMINISTRATION**

#### **6.1 Adoption des états financiers 2023**

**56-04-2024**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

D'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, et ce, tel que préparé par le vérificateur externe Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L.

#### **6.2 Nomination vérificateur externe 2024**

**57-04-2024**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseiller

De nommer la firme de comptables professionnels agréés Lemieux Nolet comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2024 en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec.

### **6.3 Règlement #290-2024 : Deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021**

**58-04-2024**

ATTENDU QU'un projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait implanté sur la propriété située au 40, route 216;

ATTENDU QUE deux séances d'information ont été offertes à la population en date du 25 octobre 2023 et du 13 février 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage afin que ce projet soit rendu possible dans la zone ciblée ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles pour consultation par le public ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation ayant pour but de présenter le projet de règlement 290-2024 a eu lieu le 8 avril à 18h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

**Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester décrète ce qui suit :**

#### **Article 1**

Le plan de zonage est modifié afin de créer la zone 102-A à l'intérieur de la zone 100-A existante, tel qu'illustré au plan de l'annexe 1 du présent règlement.

#### **Article 2**

L'annexe L du règlement de zonage est modifié par l'ajout d'une grille de spécifications pour la zone 102-A. Les usages permis et les normes d'implantation pour la zone 102-A figurent à l'annexe 2 du présent règlement.

#### **Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **6.4 Ouverture soumissions rechargement de gravier 2024**

**59-04-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour du rechargement de gravier sur les chemins municipaux pour une quantité de ±2 000 tonnes;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités à déposer une offre avant 10 h 00, le 5 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leur soumission :

|                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| Gravière Aubé               | 26.13 \$/tonne (avant taxes) |
| Excavations Lafontaine inc. | 19.96 \$/tonne (avant taxes) |

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

De retenir la soumission présentée par Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 19.96 \$/tonne avant taxes.

D'aviser le soumissionnaire retenu que les travaux devront débuter au moment où le responsable des travaux publics de la municipalité l'exigera et qu'il devra s'assurer d'avoir les effectifs nécessaires pour la livraison des matériaux.

#### **6.5 Subvention PPA\_CE 2024**

**60-04-2024**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

Qu'une demande d'aide financière soit acheminée à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, pour l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2024. Les travaux consisteront en du rechargement de gravier sur la route Aubé, sur la route de la Montagne et sur le rang 4 Sud. Le montant demandé est de 30 000 \$.

#### **6.6 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

**61-042024**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur

l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

#### **6.7 OMH – Rapport d'approbation états financiers 2021**

**62-04-2024**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

D'entériner le rapport d'approbation relatif aux états financiers 2021 de l'OMH des Plaines et Monts de Bellechasse préparé par la SHQ en date du 5 mars 2024. Le rapport présente un déficit de 21 041 \$ dont 10 % est assumé par la Municipalité.

#### **6.8 MAMAH – Transfert ponctuel**

Les membres du conseil sont informés que le gouvernement du Québec s'engage à effectuer un transfert ponctuel aux petites municipalités de 15 000 habitants ou moins.

La municipalité de Saint-Nazaire recevra un montant de 1 984 \$.

#### **6.9 Local pour les archives**

**63-04-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'ancien local de chaufferie au complexe municipal soit aménagé de manière à pouvoir y accueillir les archives de la municipalité.

### **6.10 Demande de prix rapiéçage mécanisé**

**64-04-2024**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage mécanisé sont nécessaires sur le rang 4 Sud;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000 \$ a été prévu au budget pour ces travaux;

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à faire une demande de prix à Pavage Audet inc. pour la réalisation de ces travaux.

### **6.11 Souper annuel de Radio Bellechasse-Etchemins**

**65-04-2024**

CONSIDÉRANT QUE Passion-FM organise un souper-conférence, qui se tiendra le jeudi 23 mai à 17h30, au Centre communautaire de Saint-Lazare.

CONSIDÉRANT QUE le prix d'un billet est de 75\$.

Il est proposé par M. Denis Tanguay  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale à faire l'achat d'un billet, afin que la mairesse puisse assister à cet événement.

### **6.12 Demande de remboursement de facture**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

### **6.13 Prêt du terrain situé au 58, rue Anselme-Jolin**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1 Demande d'adhésion à la CCBE**

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

### **7.2 Collecte de fonds pour le Chœur de Bellechasse**

**66-04-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité contribue pour un montant de 25 \$ à la collecte de fonds.

### **7.3 Invitation déjeuner des pompiers**

Le 30 mai 2024, au restaurant Normandin de Saint-Anselme, aura lieu la 15<sup>e</sup> édition du Déjeuner des policiers de la MRC de Bellechasse. L'invitation est donnée aux membres du conseil.

### **8. SUIVI MRC :**

#### **8.1 Procès-verbal du mois de mars 2024 de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal du mois de mars 2024 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 28 mars 2024. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

### **9. VARIA**

#### **9.1 Location d'un local municipal**

Mme Nadia Vallières mairesse nous informe qu'une personne aurait de l'intérêt à louer un de nos locaux vacants, et ce, de manière sporadique pour faire de la massothérapie.

Les membres du conseil démontrent de l'ouverture. La personne sera invitée à déposer une demande officielle.

#### **9.2 Stationnement réservé aux loisirs**

**Mme Lorie Gosselin Côté déclare son intérêt et se retire de ce point de l'ordre du jour.**

Une affiche « Stationnement réservé au Comité des loisirs sera bientôt installée au terrain des loisirs. De plus, les propriétaires du restaurant seront informés qu'ils ne doivent plus laisser leur véhicule stationné dans l'espace menant au local des loisirs.

### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**67-04-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20h19.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Mairesse

---

Greffière-trésorière



